

# **Cause de canonisation de la Servante de Dieu Soeur Anna Cantalupo, FdIC**

*Le P. Roberto D'Amico, Postulateur Général, nous prie d'insérer le présent Édit de l'archevêque de Catania, Mgr Luigi Bommarito, qui, ayant ouvert le procès diocésain de la cause de Sr Anna Cantalupo, FdIC, recherche des témoignages.*

## **ÉDIT**

Le 17 mars 1983, s'endormit sereinement dans le Seigneur la servante de Dieu Soeur Anna Cantalupo, de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul.

Une petite soeur, de plus de 90 ans, pleine de vivacité, d'un enthousiasme apostolique juvénile, d'un coeur riche de Dieu et attentif aux nécessités des pauvres et aux urgences de l'Église, comme une mère, une soeur, une fille.

Toute son existence a été constamment vécue à la lumière de la devise vincentienne qui est le programme de sa famille religieuse: "Charitas Christi urget nos" (2 Cor. 5, 14).

Sa réputation de sainteté ayant été en progression constante au fil des années et comme il m'a été formellement demandé d'entreprendre la cause de canonisation de la servante de Dieu, en la portant à la connaissance de la communauté ecclésiale, nous invitons tous et chacun des fidèles à communiquer directement ou à faire parvenir au Tribunal diocésain de l'archidiocèse de Catania (via Vittorio Emanuele, 159 - 95131 Catania - Italie) tous les éléments dont on peut de quelque manière tirer des arguments en faveur ou contraires à la réputation de sainteté de la Servante de Dieu.

Devant, en outre, recueillir, conformément aux dispositions légales, tous les écrits qui lui sont attribués, nous ordonnons, par le présent ÉDIT, à tous ceux qui en posséderaient, de remettre, avec tout l'empressement voulu, à ce tribunal, tout écrit qui ait comme auteur la servante de Dieu, au cas où il n'aurait pas encore été remis à la postulation de la cause.

Nous rappelons que, par le nom d'écrits, on entend pas seulement les oeuvres imprimées, qui d'ailleurs n'existent pas, mais aussi les manuscrits, les journaux personnels, les lettres et tout autre écrit privé de la servante de Dieu. Ceux qui souhaiteraient conserver les originaux, pourront en présenter une copie certifiée conforme.

Nous demandons, enfin, que le présent ÉDIT soit affiché pour une durée de deux mois aux portes de la Curie et des paroisses du diocèse, ainsi que des maisons des Filles de la Charité de la Province religieuse de Naples et que, de plus, il soit aussi publié dans "Vincentiana", "Presenza Vincenziana", les "Échos de la Compagnie", le "Bolletino Diocesano" et le quotidien "Avvenire".

Donné à Catania, de l'évêché, le 17 mars 1997.

+ Luigi Bommarito, archevêque